



LE CHASSEUR HAUT-SAVOYARD

LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION

DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE

DOSSIER

J'AIME LA NATURE
PROPRE
EN HAUTE-SAVOIE



hautesavoie

le Département

ENVIRONNEMENT

LE DÉPARTEMENT PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie reconnaît la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie comme un acteur incontournable de l'environnement cynégétique. La Fédération des chasseurs de Haute-Savoie, qui compte 9 000 chasseurs hommes et femmes dans le département, a fait preuve de rigueur et de sérieux.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie soutient et s'engage à travers un contrat pluriannuel autour des thématiques suivantes : la gestion des milieux naturels, concilier faune sauvage et activités humaines, connaître la faune sauvage et son comportement, Sensibiliser à la cohabitation au sein des milieux naturels et festimation des populations de loups en Haute-Savoie.



hautesavoie.fr



 **SAGA**
NUTRITION
ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com


 **FABRIQUÉ EN FRANCE**

PRIX DIRECT FABRICANT

**Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions**

TRADITION

CHASSE PRO **QUALITÉ PROFESSIONNELLE**

25/10 28/13 31/14

32/16

SAVANE TONUS CHASSE JUNIOR

Excellente digestion et appétence avec nos croquettes



ÉDITO

La saison 2023/2024 aura été **une relative bonne saison**, hormis la suspension de la chasse au tétras-lyre et le faible prélèvement de mouflons, victimes de la prédateur du loup (tableau de 34 animaux soit 23 % de réalisation). Le tableau de chasse grand gibier en atteste : 1879 chamois (77,5 % de réalisation), 1744 cerfs (77 % de réalisation), 2332 chevreuils (77 % de réalisation) ainsi que 3406 sangliers.

Notre atelier de traitement de la venaison de gibier a clos sa troisième année de fonctionnement. Il a permis de traiter 128 animaux et plus de 5,2 tonnes de venaison. Il poursuit **son déploiement** pour la plus grande satisfaction des bouchers et restaurateurs, attachés à valoriser le gibier local. Nous espérons désormais satisfaire la clientèle particulière et favoriser la transformation que ce soit sous forme de saucissons, de diots, de pâtés ou terrines, produits très appréciés. Pour cela, **nous comptons sur les ACCA**, dans une démarche gagnant/gagnant pour conventionner avec la fédération et développer encore l'approvisionnement.

Nous avons présenté aux présidents d'ACCA, lors des réunions de pays, les nouvelles mesures nationales prises dans le cadre d'un accord entre État/chasseurs/agriculteurs visant à diminuer sensiblement les surfaces de dégâts. Pour cela : **aide financière aux fédérations durant trois années** (2023 à 2025), **communication régulière** de la situation des dégâts et des prélèvements aux instances préfectorales et ministérielles, **sanctions financières** pour les départements qui ne diminueront pas leurs surfaces de 30 % d'ici 2025, **boîte à outils de gestion complétée** (ouverture de la chasse

au sanglier possible en avril et mai ; **nouvelles règles d'encadrement de l'agrainage**, seuil minimal de 150 € pour prétendre annuellement à une indemnisation, possibilité d'utilisation de la chevrotine pour le sanglier et de la grenaille de plomb pour le chevreuil dans certaines conditions, autant de mesures qui font partie du nouvel arsenal à disposition). **Le tout fera l'objet d'une modification du schéma départemental de gestion cynégétique et de mesures d'encadrements spécifiques.**

Je tiens à souligner l'excellente tenue de ces réunions de pays, avec une bonne participation de toutes les ACCA et des échanges intéressants et constructifs. Jamais notre chasse et nos intérêts n'ont été autant menacés et attaqués. Plus que jamais, ce sont notre solidarité et notre unité qui seront gages d'avenir.

L'événement national « J'aime la nature propre » vient de s'achever en Haute-Savoie. C'est une première pour nous et 26 sociétés de chasse s'y sont associées. Des rapprochements efficaces avec les municipalités et les associations locales ont permis à plusieurs dizaines d'enfants et de citoyens de se joindre aux chasseurs pour nettoyer la nature. Pour une première, **ce fut un coup de maître** : près de 600 personnes se sont mobilisées et près de 240 m³ de déchets ont été évacués de la nature. Bravo et un grand merci à tous.

À l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes en plein comptage de cerfs. Nous avons décalé les dates de dépôt des demandes de plan de chasse pour mieux préparer le futur plan triennal cerf et bénéficier des derniers recensements. Nous avons rencontré les

SOLIDARITÉ ET UNITÉ EN GAGE D'AVENIR

L'ÉVÉNEMENT NATIONAL « J'AIME LA NATURE PROPRE » VIENT DE S'ACHEVER EN HAUTE-SAVOIE

responsables forestiers départementaux (ONF, CRPF, communes forestières) et c'est dans un grand consensus que nous avons validé ensemble les tendances par pays. Nos partenaires forestiers comptent sur la réalisation des plans de chasse et c'est à cette fin que les pays, cette année, ont le choix d'opter pour le maintien de trois bracelets (CEI, CEF, CEJ) ou deux bracelets (CEI et CEF).

Nous étions présents au **congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs** les 6 et 7 mars dernier. Les cotisations relatives au permis de chasser évolueront de 2,5 % conformément aux indicateurs financiers économiques et sociaux. Dans son rapport moral, le Président Willy SCHRAEN a fustigé vigoureusement l'écologie punitive et des décisions européennes qui s'apparentent à une dictature écologique. Ce temps fort a été l'occasion de faire connaissance avec Hervé BERVILLE, nouveau secrétaire d'État à la Biodiversité, qui a confirmé que la chasse constituait un enjeu majeur pour le Président de la République.

2024 marque le centenaire de notre Fédération. Un anniversaire pas comme les autres que nous prendrons le temps de fêter au Grand-Bornand, à l'occasion de notre Assemblée Générale annuelle. Soyons nombreux à honorer cette étape mémorable.

Votre Président,
André MUGNIER



© Guillaume Coursat

SOMMAIRE



© Guillaume Coursat

INFORMATION NATIONALE

- La maladie d'Aujeszky 06

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

- Les finances fédérales 08
- J'aime la nature propre en Haute-Savoie 10
- Sanglier : nouvelles mesures et bilan de la saison 12
- Géochasse, votre application 15

INTERVIEW

- Régis Vulliet, vice-président en charge du sanglier 16

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

- Les conseils d'administration de la fédération 18
- Études faune avec le Grand Annecy 19
- Les piquets réfléct, pensez à l'entretien 20
- À la découverte de la chasse à la bécasse 21
- Animation au cœur des domaines skiables 22

LA VIE DES ASSOCIATIONS

- L'ASDCGG 74 23
- L'AFACCC des Savoie 24

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

- Pays cynégétiques Môle, Arve-Giffre et Mont-Blanc 25
- Pays cynégétique du Bas-Chablais 26
- Pays cynégétique des Aravis 27

MÉMOIRE 30





**LE CHASSEUR
HAUT-SAVOYARD**
NUMÉRO 75 - AVRIL 2024

Directeur de publication
Philippe ARPIN

Rédacteur en chef
Guillaume COURSAT

Publicité
FÉDÉRATION DES CHASSEURS
DE LA HAUTE-SAVOIE
142 impasse des Glaises
74350 VILLY-LE-PELOUXX
Tél. 04 50 46 89 21

Imprimerie
ILLICO by l'Artésienne
Rue François Jacob
62800 LIÉVIN
Tél. 03 21 72 78 90

Réalisation
Agence Félix Création
Guillaume COURSAT
Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie
<http://www.chasseurs74.fr>

Photo de couverture : PUBLIC, ENFANTS ET CHASSEURS NETTOIENT LA NATURE - © Guillaume Coursat - fdchs

32/14
à partir de:
22€ 50 ttc*
le sac de 20KG

CROQUETTES CHASSE
ASD
GROSISTE EN NUTRITION ANIMALE
TEL: 06 09 61 41 26

Livraison dans toute la France

- - - VIANDER EN 1ER INGRÉDIENT - - -

Croquettes sans céréales
Chiots
Claveurs
Chats
Chasseurs

*Prix Palettes
Palettes de 30 ou 35 kg
selon les références
suivant la zone géographique

CROQUETTES CHASSE
DOG TONIC 32/14
DOG PERFORMANCE 30/15
DOG ACTIVE 28/14
DOG VITAL 24/10
JUNIOR
27/13 FRANÇAISE

CHIENS DE SAVOIE

ownat

Alimentación de VERDAD

PATES PRECUITES DE SAVOIE
PATES ET VIANDES 12,5KG
PATES LAIT ET VITAMINES 7,5KG
PATES LAIT ET VITAMINES 15KG
HUILE DE SAUMON

WWW.ANIMAL-SERVICES-DISTRIBUTEUR.COM
PATRICE.GILLIBERT@SFR.FR

BROKATON

INFORMATION NATIONALE

MALADIE D'AUJESZKY : COMMENT MIEUX PROTÉGER LES CHIENS ?



© Guillaume Coursat

Tout le monde chez les chasseurs connaît la maladie d'Aujeszky et craint pour ses chiens car la mortalité, si l'un de ses compagnons est contaminé, est proche de 100% ! Aujourd'hui, seul le vaccin AUSKIPRA BK® est utilisé pour vacciner les chiens mais c'est un vaccin porcin qui n'a pas été étudié chez les chiens.



© Guillaume Coursat

À la suite de plusieurs mortalités de chiens de chasse au sanglier, une étude portant sur la vaccination de ces chiens par ce vaccin AUSKIPRA BK® a été initiée dans le département de l'Aube fin 2021 et les premiers résultats sont connus. Cette étude, pilotée par la FNC, visait à évaluer chez les chiens les effets indésirables éventuels et à **mesurer l'efficacité de ce vaccin mis sur le marché**. Elle a été menée par la Fédération Nationale des Chasseurs en lien avec l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, le Laboratoire National de Référence pour Aujeszky (ANSES), l'École Vétérinaire de Nantes (Oniris), l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort, le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de l'Aube et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube.

Cette étude démarlée à l'automne 2021 a duré 2 ans durant lesquels 160 chiens de chasseurs au sanglier ont été vaccinés avec cet AUSKIPRA BK® et suivis. Elle s'est tenue dans des zones où il a été vérifié que le virus circule activement chez les sangliers.

Les résultats de cette étude montrent que **ce vaccin entraîne bien une production d'anticorps chez les chiens**. Cependant, ces anticorps ne semblent pas capables de neutraliser le virus de façon importante et durable. Il faudra maintenant explorer la protection qu'il confère par la voie de l'immunité cellulaire afin de pouvoir conclure plus précisément. Enfin, **aucun des chiens de l'étude n'a présenté d'effets indésirables graves pouvant être reliés directement à la vaccination**.

Cette étude qui visait à mesurer la protection conférée par la production d'anticorps, mérite donc d'être poursuivie afin de mesurer l'activation de l'immunité cellulaire par ce vaccin. Cela permettra de pouvoir conclure plus précisément sur la protection des chiens par le vaccin AUSKIPRA BK®. **Ce deuxième volet est actuellement en cours d'exploration.**

POUR WILLY SCHRAEN, PRÉSIDENT DE LA FNC :

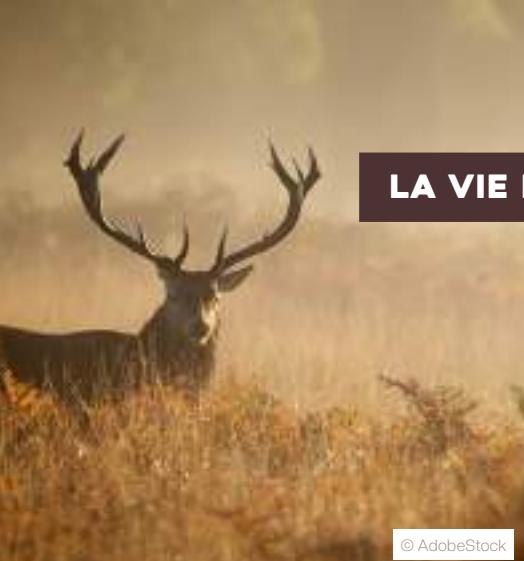
« Depuis quelques années, le nombre de signalements de chiens de chasse morts de maladie d'Aujeszky a fortement augmenté même si ces cas restent, de façon générale, localisés dans les mêmes départements. La mort de ces chiens avec des symptômes nerveux est très difficile à vivre pour leurs propriétaires. Il n'existe malheureusement actuellement pas de vaccin dédié visant à protéger les chiens contre cette maladie et c'est le vaccin commercialisé pour protéger les porcs qui est utilisé. Le peu de données existantes sur l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin chez les chiens a amené la FNC à s'appuyer sur l'**initiative de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube (10)**, qui a organisé une campagne de vaccination de chiens de chasse en utilisant ce vaccin AUSKIPRA BK®, afin d'acquérir des connaissances sur ces sujets. Je rappelle qu'il reste indispensable de limiter l'exposition des chiens de vos chasseurs au virus afin de diminuer le risque d'infection. Il s'agit de ne pas nourrir les chiens avec des morceaux, abats ou autres sous-produits venant de sangliers, de séparer le plus vite possible les chiens des sangliers lors ou après la chasse... »

SAVOIR CHASSER C'EST AUSSI BIEN S'ASSURER.



**GROUPAMA, PARTENAIRE
DE VOTRE FÉDÉRATION DE CHASSE**

- Souscrivez votre assurance et votre permis Chasse auprès de votre Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie.
- Pour en savoir plus :
09 74 75 02 72*



LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

LES FINANCES FÉDÉRALES

Le Conseil d'Administration de la Fédération vous présente le résultat de l'exercice comptable arrêté au 30/06/2023, positif à hauteur de 35 776,78 €

© AdobeStock



© Guillaume Coursat

Ce résultat traduit une gestion équilibrée puisque charges et produits présentent une hausse équivalente de 13 % par rapport au réalisé 2021/2022. Ce résultat est satisfaisant car il intègre l'amortissement de la totalité de l'extension de notre siège, car l'année a été sous tension, en raison de diverses absences ou mouvements de personnel. La Fédération garde la totale maîtrise de son fonctionnement et de ses missions, prioritairement de service public.

Les indemnisations de dégâts sont maîtrisées à hauteur de 133 967,00 €. Notre gestion réactive de l'espèce, grâce aux cellules de crise, **aux outils d'intervention et à votre mobilisation de terrain**, nous permet de tenir bon. La vigilance reste toujours de mise dans ce domaine, avec quelques secteurs plus sensibles que d'autres.

En termes de frais généraux, cet exercice a été marqué, comme partout ailleurs, par la **hausse de l'électricité, du gaz et des carburants**, que nous avons anticipée et absorbée

convenablement. Nos charges de personnel, en dépit d'une activité particulièrement dense, sont stables et représentent 39 % du montant total de nos charges.

En termes de produits, nos recettes statutaires sont préservées. Nous œuvrons pour **compléter ces recettes par diverses activités annexes** qui s'élèvent à 305 558,80 €. Nous œuvrons aussi au titre des subventions d'exploitations au travers du **contrat de partenariat d'objectif avec la Région, du plan chasse départemental avec le Conseil Départemental, ainsi que de l'écocontribution nationale avec l'Office Français de la Biodiversité**, soit pas moins de 248 468,93 € qui viennent abonder cet exercice au titre des actions que nous conduisons en faveur de la défense de la biodiversité, des espèces sauvages emblématiques, des biotopes naturels, du suivi du loup, des corridors biologiques ou encore du traitement des déchets de venaison ou de la valorisation de la venaison de gibier de Haute-Savoie.

La SARL IN clôture sa 9^{ème} année de fonctionnement. Elle répond aux attentes du conseil d'administration qui tenait à contribuer à l'équipement des territoires et des chasseurs, à valoriser les connaissances et les compétences des chasseurs en matière environnementale au service du développement durable du département et enfin à diminuer les charges de fonctionnement de la Fédération. La SARL IN a contribué à hauteur de 51 505 € à ce fonctionnement.

Quant au budget 2024/2025, il a été établi au plus juste et au plus strict, en limitant au maximum les charges et en intégrant les décisions de l'assemblée générale 2023 visant à assurer la pérennité du fonctionnement de la Fédération. Bien que déficitaire, ce budget permet **d'assumer rigoureusement les charges liées aux missions de service public**. Les dépenses de personnel sont stabilisées, les efforts pour abonder les recettes statutaires sont maintenus. Dans le même temps, face à l'évolution des politiques de soutien des collectivités territoriales (seules les dépenses d'investissement sont désormais subventionnées), le conseil d'administration travaille à l'adaptation du fonctionnement à ce nouveau contexte et à la réduction liée de certaines charges par des choix stratégiques. L'objectif demeure de toujours rechercher le meilleur équilibre possible.

Les finances de votre Fédération sont administrées avec un grand sérieux et je vous remercie de votre confiance.

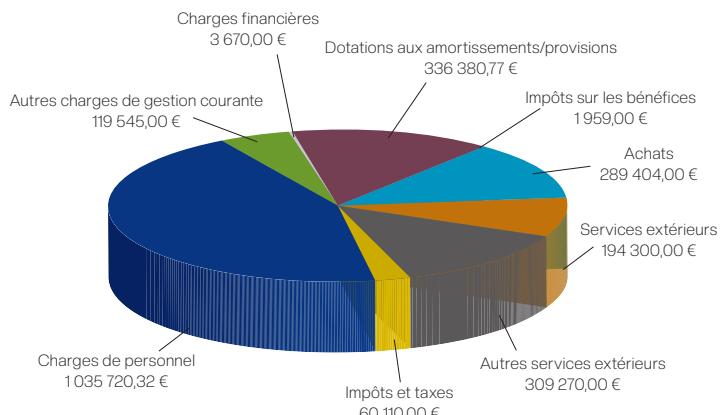
Le Président,
André MUGNIER

LES FINANCES FÉDÉRALES

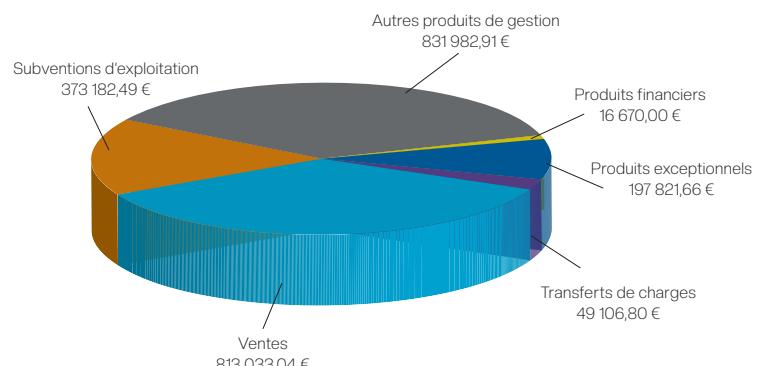
BILAN

ACTIF				PASSIF	
NATURE	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET AU 30/06/2023	NATURE	NET AU 30/06/2023
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	182 125,86 €	149 253,61 €	32 872,25 €	CAPITAUX PROPRES	2 404 820,36 €
Concessions, brevets et droits assimilés	22 135,06 €	22 135,06 €		Fonds Statutaires	248 319,63 €
Autres immobilisations incorporelles	159 990,80 €	127 118,55 €		Réserves Légales de Gestion	1 349 315,91 €
				Réserves Réglementées	807 184,82 €
Immobilisations corporelles	3 733 516,35 €	1 428 276,64 €	2 305 239,71 €	Réserves d'immobilisation	743 127,57 €
Terrains et aménagements	156 600,25 €	41 038,53 €		Réserves affectées à la FNPHFFS	64 057,25 €
Siège social Villy	2 300 043,77 €	860 551,83 €		RÉSULTAT DE L'EXERCICE	35 776,78 €
Installations techniques, matériel et outillage	891 459,56 €	279 838,33 €			
Autres immobilisations corporelles	385 412,77 €	246 847,95 €			
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	924 570,69 €
Immobilisations Financières	21 458,13 €		21 458,13 €	Subvention d'investissement	924 570,69 €
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	21 251,61 €		21 251,61 €	FONDS DÉDIÉS / SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	114 713,76 €
Stock de Marchandises	21 251,61 €				
Avances et acomptes	0,00 €			PROVISION RISQUES ET CHARGES	230 057,87 €
Créances	979 032,32 €		979 032,32 €	Provision dossiers dégâts	37 724,87 €
Clients et comptes rattachés	69 943,83 €			Provision dossier Venaison	40 000,00 €
Autres créances	909 088,49 €			Provision dossier Locaux de Chasse	90 000,00 €
Divers				Provision Départ en retraite	62 333,00 €
Valeurs mobilières de placements	705 404,75 €		705 404,75 €	EMPRUNT ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	569 526,31 €
Disponibilités	657 299,62 €		657 299,62 €		
Comptes Bancaires	657 299,62 €			DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES	153 139,16 €
Caisse	0,00 €			DETTES FISCALES ET SOCIALES	288 899,34 €
Charges constatées d'avance	55 893,00 €		55 893,00 €	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	13 898,29 €
				AUTRES DETTES	40 548,83 €
				Subventions à accorder	0,00 €
				Créditeurs divers	11 665,93 €
				Autres charges à payer	28 882,90 €
				PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 500,00 €
TOTAL ACTIF	6 355 981,64 €	1 577 530,25 €	4 778 451,39 €	TOTAL PASSIF	4 778 451,39 €

BUDGET 2024/2025



BUDGET 2024/2025 CHARGES



BUDGET 2024/2025 PRODUITS

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

“J'AIME LA NATURE PROPRE”, UNE PREMIÈRE EN HAUTE-SAVOIE, UN COUP DE MAÎTRE

À une époque où la préservation de l'environnement est devenue une préoccupation majeure, les dépôts sauvages se multiplient, dégradant les paysages naturels et menaçant la biodiversité.

Des initiatives citoyennes voient le jour pour lutter contre la pollution.

Parmi elles, l'événement "J'aime la Nature Propre" se démarque par son envergure et son engagement. Portée par les chasseurs et leurs partenaires, cette action mobilise des milliers de personnes à travers toute la France pour nettoyer les espaces naturels.

En Haute-Savoie, 25 sociétés de chasse se sont mobilisées.

Retour sur cette opération d'envergure.

Initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), l'opération "J'aime la Nature Propre" vise à sensibiliser et à mobiliser les citoyens à agir contre la pollution de la planète. Organisée le week-end du 15 au 17 mars 2024, elle couvre l'ensemble du territoire français. Depuis son lancement en 2021, l'opération a connu un succès croissant, avec une participation accrue chaque année. **2024 est l'année de lancement pour la Haute-Savoie** et 48 autres fédérations départementales. Cette mobilisation promettait d'être sans précédent dans la lutte contre les déchets. En 2023, 41 fédérations avaient mobilisé 90 000 bénévoles et collecté 10 000 mètres cubes de déchets.

POURQUOI LES CHASSEURS S'ENGAGENT-ILS ?

En Haute-Savoie, comme ailleurs, les chasseurs ont un lien profond avec la nature et sont souvent les premiers témoins des dégâts causés par les dépôts d'ordures sauvages. Leur engagement dans la lutte contre les déchets dans la nature découle de leur amour et de leur respect pour l'environnement. En tant qu'usagers réguliers des espaces naturels, ils sont conscients de l'importance de préserver ces habitats pour assurer la pérennité de la faune et de la flore. De plus, les chasseurs ont un rôle de gestionnaires de la biodiversité, et la protection de l'environnement fait partie intégrante de leur mission. Leur participation active à l'opération "J'aime la Nature Propre" témoigne de leur volonté de contribuer à la préservation de la nature pour les générations futures.

En Haute-Savoie et malgré la date fixée un peu précoce, les territoires de montagne étant encore chargés de neige, **26 sociétés de chasse ont embrassé l'initiative** et se sont mobilisées pour proposer à leur échelle des actions locales collectives et participatives de ramassage des déchets. Avec le soutien logistique et organisationnel de la fédération, des contacts ont été pris avec l'ensemble des municipalités qui se sont engagées pour accompagner les initiatives organisées sur une matinée.

Samedi 16 ou dimanche 17, c'est dans une ambiance conviviale que les chasseurs et les non-chasseurs volontaires se sont réunis pour partir à la chasse aux déchets, armés de chasubles, de gants et de sacs poubelles. Finalement, **en Haute-Savoie, 567 personnes ont participé aux opérations, dont 77 enfants**. Grâce à la mobilisation des forces vives volontaires des territoires, c'est à la force des bras et des mollets que plus de 26 tonnes de ferrailles, plastiques, bouteilles, carcasses de voitures, de vélos ou de motos, sommiers, canettes, bouteilles ont pu être extraits de la nature. Plusieurs kilomètres de vieilles clôtures barbelées, parfois sur 4 hauteurs, qui constituaient de vraies entraves au déplacement de la faune ont également été démontées et évacuées. **Cela représente un total évalué à 239 m³ !**, soit près de 3 semi-remorques ! Un grand bravo et un immense merci aux sociétés de chasse haut-savoyardes qui se sont mobilisées pour agir en faveur d'une nature propre, pour le bonheur de tous.

G.C.



ACCA Annecy-le-Vieux



ACCA de La Rivière-Enverse



ACCA de Desingy



ACCA de Sciez



LE SAVIEZ-VOUS ?

À l'échelle de la France, l'élan des chasseurs a également été impressionnant : plus de **92 fédérations** ont participé à l'opération avec plus de 3200 lieux de ramassage. Elles ont mobilisé **plus de 140 000 personnes, dont 40 000 enfants**. Plus de 16 000 m³ de déchets ont été ramassés et évacués ; soit l'équivalent de 160 semi-remorques ou un terrain de foot rempli de déchets sur 1,60 mètre de hauteur !



LES SOCIÉTÉS DE CHASSE EN HAUTE-SAVOIE

Annecy-le-Vieux (commune d'Annecy), Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bluffy, Chamonix, Chatillon-sur-Cluses, Cluses, Desingy, Évires, Groisy, La-Rivière-Enverse, Leschaux, Loisir, Manigod, Marin, Meillerie, Orcier, Sciez, Talloires (commune de Talloires-Montmin), Thônes, Thorens-Glières (commune de Filière), Thusy, Veyrier-du-Lac, Viuz-en-Sallaz, AICA Cernex-Chavannaz (communes de Cernex et Chavannaz), AICA du Laudon (communes de La-Chapelle-Saint-Maurice et Saint-Eustache), AICA du Mont-des-Princes (communes de Clermont-en-Genevois et Droisy).





© Guillaume Coursat

SANGLIER : NOUVELLES MESURES NATIONALES ET BILAN DÉPARTEMENTAL

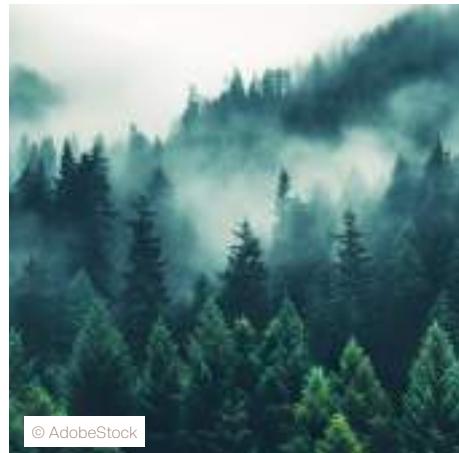
Avec 800 000 animaux tirés dans l'hexagone en 2023,
la gestion des populations de sangliers et celle des déprédatations
qu'elles occasionnent sont dans la tourmente.



Dans certains départements, la densité de sangliers explose et le financement des dégâts conduit les finances fédérales dans le rouge. Les acteurs de la chasse en France et la profession agricole se sont mis autour de la table pour proposer un plan d'actions. Il a été validé par l'État qui va mettre la main au portefeuille en échange d'objectifs clairs de baisse sensible des dégâts de sangliers. À dessein, des moyens d'actions sur les populations de sangliers ont été proposés. À chaque département de se positionner.

C'est le décret n°023-13 63 du 28 décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand-gibier qui fixe les nouvelles mesures pour la gestion du sanglier. Elles sont mises à la disposition des fédérations départementales des chasseurs, en charge de l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures agricoles. Plusieurs modifications, souplesses

réglementaires et ajouts de solutions de gestion ont été proposés. L'objectif annoncé par l'État est très clair : sur la base de 2019, il vise à faire **baisser de 30% la surface détruite** par des dégâts de grand gibier, notamment le sanglier.



© AdobeStock

L'ÉTAT MET LA MAIN À LA POCHE...

En complément de ces objectifs de réduction des dégâts, l'État s'engage à soutenir financièrement les fédérations des chasseurs qui supportent un poids d'indemnisations parfois très conséquent. Il peut dépasser le million d'euros pour certains départements. L'aide de l'État sera au total de 60 000 000 d'euros, dégressif sur trois saisons (2023, 2024 et 2025) ; la répartition par département se faisant au prorata des dépenses du compte dégâts des fédérations (indemnisation, prévention, estimation, travail de gestion technique et administratif).

En contrepartie et dans un souci d'efficacité au regard d'une gestion viable des populations de sangliers, les fédérations départementales devront rendre des comptes réguliers à l'État et à la fédération nationale des chasseurs : au 15 décembre, une estimation des dégâts à la



© Guillaume Coursat



© Bernard Bellon



© Guillaume Coursat

récolte devra être transmise ainsi qu'un bilan final au 31 mai. À partir du 1^{er} juin 2024, un bilan mensuel du tableau de chasse sanglier devra être transmis au préfet et à partir du 1^{er} juin 2025, ce dernier devra être hebdomadaire.

Les mesures de gestion du sanglier et

l'agrainage devront également faire l'objet de cette même transparence avec l'obligation de transmettre un bilan au 15 décembre et au 15 mai. Les éléments financiers annuels (budget dégâts, contributions territoriales, ...) devront également être portés à connaissance au plus tard le 31 mai. Annuellement, en décembre et en juin, deux présentations, en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) spécialisées sur les dégâts devront présenter l'évolution des dégâts ainsi que les mesures mises en place pour les contenir et les enrayer.

LES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA BÊTE NOIRE...

Période de chasse

Au niveau national, elle s'étend désormais du 1^{er} avril au 31 mai. **Le sanglier devient chassable toute l'année** avec des conditions spécifiques selon la période qui sont à fixer dans l'arrêté préfectoral au détenteur, pour limiter les dégâts.

Pour la Haute-Savoie : Le conseil d'administration de la fédération propose de faire

la demande de modification du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour offrir cette possibilité de chasse dès le 1^{er} avril, uniquement sur décision de la cellule de crise et donc en cas de dégâts conséquents.

Agrainage dissuasif sur un territoire de chasse

Tout agrainage est interdit en France hors contrats passés avec les fédérations départementales. La législation prévoit que pour le mettre en œuvre, la localisation, les modalités de suivi et, le cas échéant, les modifications apportées doivent être communiquées à la fédération départementale des chasseurs qui peut s'y opposer. Cet agrainage devra être linéaire et dispersé, au plus, deux jours fixes par semaine avec une quantité maximale à distribuer de 50 kg pour 100 ha boisé/semaine. L'agrainage est suspendu du 15 février au 31 mars. Des exceptions peuvent être prévues par le schéma départemental de gestion cynégétique.

Pour la Haute-Savoie : ce sujet crucial sera discuté en CDCFS. La fédération proposera la possibilité de pouvoir garder nos habitudes concernant la période d'agrainage dissuasif (possible toute l'année) mais également de pouvoir permettre aux sociétés de chasse de pouvoir y aller les jours qu'elles souhaitent. La

période du 15 février au 31 mars est cruciale en Haute-Savoie concernant les dégâts (sur semis et sur prairies notamment), une demande sera faite pour poursuivre la possibilité de mettre en place l'agrainage sur cette période. Les règles actuelles concernant l'altitude, la distance depuis la lisière du bois, l'interdiction de la dépôse de nourriture au sol, l'interdiction de l'agrainage en réserve et la déclaration obligatoire des points d'agrainage restent inchangées.

Seuil d'indemnisation

Seuil minimal donnant lieu à une indemnisation initialement fixé à 3 % de la surface ou du nombre de plants de la parcelle culturelle détruite passe désormais à 150 € par exploitation et par campagne cynégétique.

Utilisation de la chevrotine

La réglementation nationale permet désormais d'utiliser la chevrotine pour le tir du sanglier en battue à courte distance. Une liste des départements autorisés devra être arrêtée par la FNC après demande des fédérations départementales. Les conditions d'utilisation seront définies en CDCFS et l'usage précisé dans les SDGC en partie traitant la sécurité.

Pour la Haute-Savoie : proposition de solliciter cette autorisation mais de ne l'utiliser que sur proposition de la cellule de crise et après validation de la fédération dans des conditions particulières (zones urbaines notamment).





SANGLIER : BILAN DE LA SAISON DE CHASSE 2023-2024 EN HAUTE-SAVOIE

La saison de chasse 2023 s'est achevée pour certains au 31 mars. L'heure est au bilan et cette année en Haute-Savoie 3 406 sangliers ont été inscrits au tableau de chasse. Si globalement le tableau est légèrement en hausse par rapport à la saison 2022 où il s'est prélevé 3 299 sangliers, plusieurs pays cynégétiques ont réalisé des tableaux à la hausse et parfois conséquents : Semine (220), Mandallaz (221), Salève (238), Vuache (302), Bas-Chablais (340). Sur les autres pays, c'est globalement la stabilité qui est constatée.

Parallèlement, la facture des dégâts est en légère augmentation par rapport à l'an dernier avec un montant qui s'élève à 168 000 €, sur la base des barèmes de 2023 mais devrait être rééquilibrée avec les barèmes de cette année. La moitié de ces dégâts correspondent à des dossiers de maïs, et un quart à des dégâts sur prairie. Le quart restant se partage entre les céréales et les cultures spécifiques.

Deux pays cynégétiques représentent 45 % de la facture départementale : le Bas-Chablais avec 44 600 € et le Vuache avec près de 30 000 €. Si l'on zoomé à l'échelle des sociétés de chasse, 10 sociétés de chasse, reparties sur plusieurs pays cynégétiques, représentent à elles seules 40 % de la facture générale.

Les cellules de crise au centre du dispositif...

Plus de 90 cellules de crise ont été réalisées sur l'année 2023. C'est quasiment 30 de plus qu'en 2022. Une part importante de ces rencontres a été déclenchée pour des demandes de mise en place du tir d'été, de l'ouverture anticipée ou d'intervention en réserve. Cet outil primordial dans la gestion de l'espèce fonctionne très bien pour être réactif et réagir promptement pour enrayer une problématique de dégâts. Les nouvelles mesures proposées par l'État et validées par la fédération des chasseurs devraient venir élargir le panel d'outils à la disposition de la cellule de crise et permettre aux chasseurs d'intervenir efficacement et avec encore plus d'autonomie.

Possibilité de chasser autour d'une parcelle agricole en cours de récolte

L'article 6 de l'arrêté du 1^{er} août 1986, qui précise l'interdiction en action de chasse et pour la destruction des animaux nuisibles, y compris pour le rabat, l'emploi de tout engin automobile, y compris agricole est modifié.

Pour la Haute-Savoie : le conseil d'administration de la fédération souhaite interdire cette pratique dans le SDGC, vu le contexte du département.

Interdiction de tout lâcher de sangliers en milieu naturel. Délivrance d'autorisations possibles pour les espaces clos et étanches.

Mesures contre les consignes de tir de protection du sanglier

Toute gestion qualitative du sanglier par des consignes de tirs ou autres sanctions trop

strictes comme des règles de tirs restrictives selon le sexe et/ou le poids par exemple, est désormais interdite dans le SDGC.

Pour la Haute-Savoie : les mesures par pays cynégétique concernant la gestion qualitative du sanglier devront être retirées. Une gestion de ce type est toujours possible dans le règlement intérieur de chasse de la société de chasse.

Une souplesse pour le chevreuil aussi... Possibilité d'utiliser le tir à plombs pour le chevreuil.

Pour la Haute-Savoie : proposition de solliciter cette autorisation mais de ne l'utiliser que sur cellule de crise et après validation de la fédération dans des conditions particulières.

J.S



L'APPLICATION GÉOCHASSE

UN OUTIL DÉDIÉ AUX CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE

L'application géochasse existe aujourd'hui depuis plusieurs années. Elle est un outil moderne d'acquisition et de saisie de données de terrain essentielles pour la pratique de la chasse, pour la défense de nos intérêts mais aussi pour mener à bien nos missions d'acteurs de la préservation de la nature.

En tant que chasseur de la Haute-Savoie, **vous êtes la clef de la réussite de ce dispositif**. Si vous téléchargez cette application sur votre smartphone, vous pourrez presque quotidiennement saisir vos observations de terrain qu'il s'agisse d'une collision routière ou de l'observation d'un cerf, d'un renard, d'une pie ou d'une marmotte. Dites-vous qu'une fois cumulée, ces observations anodines peuvent être d'une importance capitale **pour défendre le classement ou la chasse d'une espèce**.



CETTE APPLICATION VOUS PERMET :

- D'acquérir de la donnée, **utile pour conserver notre statut de partenaire clé** dans les instances et pour défendre la chasse de certaines espèces comme celle du petit gibier de montagne
- De mieux **organiser la chasse** sur le territoire grâce au module "Poste"
- De **suivre précisément des espèces** comme le loup grâce au module "Loup/Lynx"
- De **communiquer sur les jours de chasse** grâce au module "Territoire"
- De faire remonter **tous les actes d'incivilités** grâce au module "Incivilités"
- Avec votre compte sur cette application, vous conservez également l'historique de vos observations qui sont **géoréférencées**.

POUR VOUS CONNECTER, RIEN DE PLUS SIMPLE

Vous êtes chasseur en Haute-Savoie :

Identifiant : votre n° de validation à 14 chiffres

Mot de passe : votre date de naissance (00/00/0000).

Vous êtes président d'une société de chasse de la Haute-Savoie :

Identifiant : login de votre espace adhérent

Mot de passe : mot de passe de votre espace adhérent

Attention, les accès aux modules sont différents selon que vous êtes président ou chasseur. Vos informations saisies ne seront visibles que par vous ou votre président d'ACCA.

Aujourd'hui, **géochasse, ce ne sont que**

150 utilisateurs. C'est bien trop peu ! Nous devons collectivement nous améliorer pour faire remonter un maximum d'informations émanant des territoires. **Notre réseau est une force formidable**. Il faut utiliser et promouvoir l'application autour de vous. C'est un exercice simple et agréable qui permet à chacun de prendre une part active à la préservation de la nature et la défense de la chasse.

M. G.

L'APPLICATION EN QUELQUES CHIFFRES

Presque **3000**
prélèvements saisis

19 agrainoirs

1035 observations
d'animaux vivants et morts

1646 postes
23 blocs de sel

18 cabanes de chasse

48 incivilités
remontées

TÉLÉCHARGEABLE SUR PLAYSTORE OU APPLESTORE
OU DISPONIBLE VIA [HTTPS://WWW.GEOXYS.NET/GEOCHASSE/](https://www.geoxys.net/geochasse/)



INTERVIEW

RÉGIS VULLIET

Régis Vulliet est vice-président de la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie. En charge du pays cynégétique de l'Albanais, il est également responsable des dossiers ô combien importants que sont la sécurité, le partage de la nature et la gestion du sanglier. À l'heure où l'État se questionne sur les densités de sangliers en France et propose des mesures d'assouplissement pour la gestion cynégétique de cette espèce, nous l'avons rencontré pour connaître sa perception sur la gestion de la bête noire en Haute-Savoie.

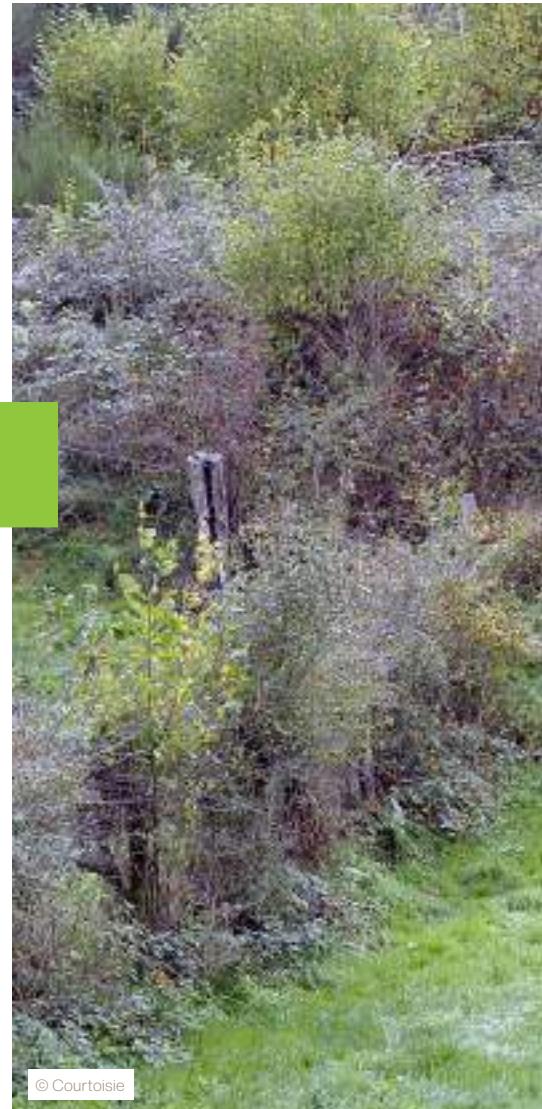
Avant de rentrer dans le vif du sujet du « sanglier », quel regard portez-vous sur la chasse en Haute-Savoie et son évolution récente ?

« La chasse est une pratique très ancrée aux différents territoires de la Haute-Savoie. Au fil du temps, et quoi que l'on en dise, elle a su montrer de véritables savoir-faire pour la gestion durable de la faune sauvage chassable, aujourd'hui omniprésente et pour le bonheur de tous. Les chasseurs ont également fait montre d'une faculté d'adaptation rare qui leur a permis de perdurer depuis la nuit des temps. Aujourd'hui et en Haute-Savoie, peut-être plus qu'ailleurs, la pratique cynégétique doit faire face à la multifréquentation des territoires et le nécessaire partage de la nature. En la matière, si beaucoup de choses ont déjà été faites, sur le terrain la situation est parfois préoccupante et les conflits de plus en plus fréquents. Si dans bien des cas, il s'agit simplement d'une incompréhension de la part de personnes déracinées et déconnectées des valeurs rurales, nous devons prendre conscience que la chasse d'autan est terminée en Haute-Savoie. Le sanglier est une espèce très plastique, capable de se réfugier aussi bien en altitude que dans les zones périurbaines. Il est ainsi possible de le chasser sur l'ensemble du département. Pour

chasser en toute sécurité mais aussi pour que la chasse perdure et reste un moment de plaisir, nous devons avoir la capacité de savoir nous adapter sans cesse, au jour le jour. Nous devons aussi être capables de faire preuve d'ouverture pour expliquer notre passion qui est, ne l'oublions pas, une pratique légale, très encadrée par la loi et porteuse de valeurs humaines fortes et de bienfaits conséquents pour l'équilibre des territoires ».

En Haute-Savoie, le sanglier est le « gibier passion » par excellence. Que pensez-vous de sa situation et des tensions qu'il génère ?

« Quel que soit l'animal couru, la chasse est presque toujours une affaire de passion. Celle du sanglier est sans doute la plus excessive. L'animal incarne la bête sauvage et sa présence sur les territoires n'est pas neutre, eu égard aux impacts qu'il peut avoir. En Haute-Savoie, la chasse du sanglier est devenue majoritaire avec un tableau de chasse qui dépasse désormais et depuis 3 ans les 3 000 sangliers. Près de 3 400 sangliers ont été tirés au cours de la dernière saison de chasse. Cet excellent résultat est à mettre en parallèle d'une facture de dégâts aux cultures globalement contenue. D'ailleurs, je voudrais remercier l'ensemble



© Courtoisie

des responsables successifs des sociétés de chasse et l'ensemble des chasseurs pour leurs responsabilités à ce sujet. Si dans bien des départements la facture des déprédations s'envole, la gestion des problématiques de dégâts par la soixantaine de cellules de crise réalisées chaque année a permis à la Haute-Savoie d'obtenir un tableau de chasse conséquent tout en maintenant une situation des dégâts aux cultures globalement acceptable. Il n'en demeure pas moins que cet équilibre est fragile et je voudrais aussi dénoncer les situations intenables qui peuvent être générées par un contexte territorial complexe avec des zones de non-chasse où il est difficile voire impossible d'intervenir mais aussi par des réglementations de chasse trop conservatrices et qui ne prennent pas en compte les réalités agricoles et sociétales du territoire ».

Que pensez-vous des nouvelles mesures dictées par l'État ?

« Tout d'abord, je voudrais rappeler les chiffres de la Haute-Savoie ; à savoir un tableau de chasse sangliers supérieur à 3 000



© Courtoisie

individus et une facture des dégâts autour des 150 000 € annuels. On est loin du million ou du double million d'euros dont certaines fédérations doivent s'acquitter pour financer les dégâts et qui suscitent les vraies inquiétudes pour demain. Cependant, aujourd'hui, les objectifs de gestion imposés par l'État sont là et s'imposent à tous : d'ici à 2025, une baisse de 30 % des surfaces détruites sur la base de 2019. Fort de nos missions de service public, c'est collectivement que nous avons le devoir de l'atteindre. Des mesures d'accompagnement pour améliorer l'efficacité de la gestion cynégétique du sanglier sont en effet proposées aux fédérations. Le conseil d'administration a planché sur ce sujet et le débat a été, comme vous pouvez l'imaginer, passionné. La philosophie qui a prévalu à la décision du CA a été d'accepter les mesures permettant d'améliorer l'efficacité et la réactivité pour pouvoir enrayer une problématique de dégâts en améliorant l'autonomie des chasseurs et en garantissant la sécurité. En fait, ces mesures supplémentaires (décrites en page 12) viendront essentiellement compléter la boîte

à outils disponibles pour la décision d'actions par la cellule de crise ».

La chasse du sanglier 12 mois sur 12 ne vous paraît-elle pas exagérée ?

« Il n'est pas question d'envisager la chasse du sanglier toute l'année mais plutôt de donner la possibilité aux présidents de sociétés de chasse, via les décisions de la cellule de crise, de pouvoir intervenir ponctuellement avec leurs chasseurs, lorsque la situation le justifie et éviter des tirs de nuits ou des interventions administratives. Par ailleurs, la fédération qui valide les décisions de cellule de crise veillera à la bonne utilisation de la mesure. L'utilisation de la chevrotine est dans la même logique et pourra s'imposer dans des contextes de chasse à très courte distance comme en milieux périurbains dans le cadre d'interventions spécifiques. Les chasseurs qui veulent avoir des sangliers sur leur territoire doivent s'en occuper toute l'année. Si l'on souhaite que le tableau augmente, il est indispensable d'être attentif aux dégâts et d'agir en conséquence pour les éviter ».

Le législateur a aussi prévu d'encadrer l'agrainage. Qu'en pensez-vous ?

« Dans nos régions de montagne, le sujet est primordial. Le décret du 28 décembre prévoit une limite de l'agrainage fixé à 50 kg pour 100 ha boisé / semaine. Si en Haute-Savoie, où l'agrainage est véritablement dissuasif, on est très loin de ce plafond, l'interdiction d'agrainage du 15 février au 31 mars est pour nos territoires un non-sens, eu égard aux dégâts sur les semis et les prairies. Le texte prévoit cependant que des exceptions puissent être contenues dans les schémas départementaux de gestion cynégétique. En Haute-Savoie, vous saurez pouvoir compter sur la fédération pour défendre notre politique d'agrainage qui a fait ses preuves en maintenant l'agrainage à cette période, en maintenant les règles actuelles et l'obligation de déclaration des points d'agrainage ».

Propos recueillis
par Guillaume Coursat - fdc74

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises depuis la fin novembre 2023 et a traité des ordres du jour chargés et à enjeu, en lien avec les impératifs statutaires de son fonctionnement et l'actualité, particulièrement les nouvelles mesures nationales prises en matière de gestion du sanglier.

Aperçu des principales décisions prises...

Séance du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023

- Validation du planning du conseil pour le premier semestre 2024 ainsi que des réunions de pays de printemps et des réunions de préparation du triennal cerf et des mesures de gestion pour la saison
- Fixation à 50 € le montant de réinscription à la formation suite à échec à l'examen du permis de chasser
- Reconduction du soutien apporté à la Réserve citoyenne de la gendarmerie

Séance du Conseil d'Administration du 20 décembre 2023

- Approbation unanime de la Clôture des comptes de la FDC pour l'exercice 2022/2023
- Approbation unanime de la clôture des comptes de la SARL IN pour l'exercice 2022/2023
- Validation d'un contrat d'assurance dommages matériels pour les chambres froides de collecte des déchets
- Calage de l'intendance de la cérémonie des vœux du 22 janvier 2024

Séance du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024

- Approbation unanime du budget prévisionnel de l'exercice 2024/2025.

- Décision d'évoquer le dossier eco gardes et leur avenir lors des réunions de pays de printemps

- Approbation majoritaire de la possibilité de passer à deux bagues pour le plan de chasse cerf (CEI et CEF). Cette proposition sera soumise à l'avis de la Commission grand gibier, puis à la décision des pays cynégétiques.
- Examen des outils proposés dans le cadre des mesures sanglier nationales : accord pour demander au Préfet l'inscription de la Haute-Savoie dans la liste des départements autorisés à utiliser l'outil de la chevrotine en cas de besoin ; décision d'interdire dans le SDGC d'intervenir autour des parcelles de maïs en cours de récolte.
- Validation du programme d'action financier du Plan Chasse avec le Conseil Départemental pour l'année 2024

Séance du Conseil d'Administration extraordinaire du 1^{er} mars 2024

- Approbation des propositions de modification du SDGC suite aux mesures nationales relatives au sanglier : actions 10 relative à la sécurité, actions 30 et 31 relatives à la cellule de crise, annexes 3 et 4 relatives à la cellule de crise et à l'agrainage, fiche d'intervention sanglier-cervidés

- Approbation de la proposition de modification du SDGC (action 9 relative au tétras-lyre) dans le cadre de la réflexion conduite concernant le contentieux en cours
- Décision de soumettre le choix entre trois ou deux bracelets pour le plan de chasse cerf, en réunion de pays et par vote à bulletin secret
- Décision de sanctionner le non-respect de la règle du CEI lors du triennal en cours à partir de 85 % (14 sociétés concernées) et pour le prochain triennal de laisser à chaque ACCA le soin de sanctionner à sa guise le non-respect de la règle des CEI
- Validation de l'externalisation de la mise en page et de l'impression du journal Le Chasseur Haut-Savoyard
- Validation de l'accompagnement de la célébration du centenaire de la Fédération par l'Agence Félix Création
- Approbation de la modification de la réserve de chasse de l'ACCA de Bluffy
- Décision de déposer plainte suite à l'agression physique d'un administrateur de la Fédération au cours de l'une de ses missions
- Approbation de la désignation de Pascal CHESSEL comme membre représentant de la Fédération au Comité Technique de la Safer.



*Une agence de pub ça ose tout,
c'est même à ça qu'on la reconnaît.*

\ FÉLIX AUDIARD

DIGITAL & PRINT

Conseil • Stratégie • Crédit

+33(0)4 50 67 18 55 - 4 bis, av. du Pont de Tasset - 74960 Annecy

www.agence-felix.fr

ÉTUDE

QU'EN EST-IL DE LA FAUNE AU GRAND ANNECY ?

Instinctivement Nature est le bureau d'études des chasseurs de la Haute-Savoie. Il est un partenaire actif des collectivités institutionnelles et locales. C'est fort du savoir-faire des chasseurs de la Haute-Savoie et de l'importance de leurs bases de données naturalistes qu'il travaille aujourd'hui pour le Grand Annecy afin étudier l'efficacité de deux écoponts, destinés à rétablir des connections écologiques dégradées au fil des décennies, par l'urbanisation annécienne. Point d'étape !



Sur son territoire, le Grand Annecy dispose de deux écoponts de franchissement de l'A41. Le premier est situé sur la plaine du Treige (commune de Montagny-les-Lanches), au sud d'Annecy. Il a été mis en service en 2022 tandis que le second se trouve à Pringy, au nord du centre-ville. Ce dernier est en cours de finalisation. **Ces deux « passages à faune » sont stratégiques** pour le rétablissement des continuités écologiques entre les deux rives de l'autoroute, construite en 1975 !

La plaine du Treige

Le secteur du Treige est connu de longue date comme un important secteur de collisions avec la faune sauvage, notamment sur la route départementale 1201, parallèle à l'autoroute. Cette zone historique de transit de la faune sauvage entre le massif du Semnoz et le secteur de l'Albanais pose donc de nombreuses questions légitimes : quelles espèces fréquentent le secteur ? Quand est-il aujourd'hui des collisions sur la RD 1201 ? Comment améliorer les accès à l'écopont ?

Avec l'installation d'une batterie de pièges photographiques sur les communes de Montagny-les-Lanches et de Seynod, l'étude conduite par Instinctivement Nature a permis

d'attester que la faune sauvage ordinaire est bien présente avec une population de chevreuils bien installée et des cerfs et sangliers qui utilisent temporairement l'espace. Il apparaît aussi que l'occupation du sol par les mammifères, de part et d'autre de l'ouvrage, est contraignante jusqu'à l'écopont. Sans être considéré comme dysfonctionnels, **les axes de déplacement sont forcés pour la faune sauvage.** Concernant les axes de déplacement de la faune sauvage, l'étude a également mis l'accent sur l'importance de les préserver dans les documents d'urbanisme et de suivre avec encore plus d'assiduité les collisions avec la faune sauvage qui pourraient survenir sur la route départementale 1201. Le suivi de cet écopont sur l'A41 a été également confié à Instinctivement Nature dans le **cadre d'un marché conduit par la fédération régionale des chasseurs.** L'évolution de la fréquentation de l'ouvrage par la faune sauvage est étudiée de manière très approfondie. Le bilan de la première année de service est en cours de rédaction mais il atteste déjà de l'efficacité de l'ouvrage avec des franchissements de chevreuils, lièvres, sangliers, blaireaux, renards et même quelques cerfs.



Le pont Mercier

Le secteur de Pringy Nord au niveau de la route de Genève est également un secteur à enjeux pour **relier le massif des Glières au massif de la Mandallaz.** Afin de disposer d'un état des lieux avant travaux, Instinctivement Nature a installé quatre pièges photographiques de part et d'autre de l'autoroute. L'objectif était de comprendre comment l'espace était occupé par la faune sauvage et proposer des mesures à mettre en place pour protéger la route départementale 1201 de ce secteur. **Le bilan de l'étude confirme une présence de l'ensemble des ongulés sauvages :** chevreuils, sangliers, chamois et cerfs mais aussi de la petite faune ordinaire : lièvres, renards, blaireaux de chaque côté de l'autoroute. La mise en service de l'écopont va permettre de rétablir la voie de passage originale pour l'ensemble de ces espèces. Toutefois, avec plus de 17 000 véhicules par jour, la RD1201 est et restera un obstacle difficile à franchir pour la faune sauvage. À dessein, des mesures adaptées devront impérativement être mises en place par le gestionnaire de la route. Compte tenu de l'importance du trafic, du profil de la route et de l'occupation de l'espace, l'exercice s'avère compliqué et la mise en route de l'écopont apportera de précieuses informations.

Cette année, satisfait du travail réalisé, le Grand Annecy a poursuivi son partenariat avec le bureau d'étude Instinctivement Nature en le missionnant sur deux nouveaux secteurs : Groisy le Plot et Alby-sur-Chéran. L'étude est en cours. À suivre, donc !

M. D.

CORRIDORS BIOLOGIQUES

PIQUETS RÉFLECTEURS : PENSEZ À SUIVRE ET ENTRETENIR VOS DISPOSITIFS

En Haute-Savoie, les collisions avec la faune sauvage ont toujours été un sujet majeur et cela fait plusieurs décennies que la fédération des chasseurs y est très attentive. En 2008, des chasseurs astucieux, accompagnés par le service technique, imaginaient un piquet réflecteur, devenu piquet « réflect », destiné à sécuriser les portions routières les plus accidentogènes. Que de chemin parcouru en 15 ans.

Bilan et perspectives...

prendre en compte est importante (densité de circulation et densité de faune sauvage notamment), l'avis de la grande majorité des chasseurs qui ont installé le piquet réflect est sans appel. Tous y voient un effet bénéfique pouvant **réduire jusqu'à 100 % le nombre de collisions.**

Poursuivre le suivi...

Afin de suivre l'évolution des collisions et connaître l'efficacité du dispositif, il est important de ne pas baisser la garde et de suivre les collisions sur les routes de votre territoire et de surcroît sur les portions de route qui ont été équipées. Pour faciliter ce travail de collecte de données, n'attendez plus, **téléchargez l'application géochasse**, un module "observation" vous permettra de saisir facilement ces informations (article page 15).



© Guillaume Coursat

L'entretien des dispositifs...

L'efficacité du piquet réflect passe aussi par un entretien régulier du dispositif et une veille rigoureuse de son installation. Nous vous rappelons que la convention d'opération cosignée avec le Département de la Haute-Savoie (gestionnaire des routes départementales) engage les chasseurs et les sociétés de chasse bénéficiaires. Ce document prévoit le maintien efficace des dispositifs sur le terrain avec une distance recommandée entre les réflecteurs d'un même côté de la chaussée de 20 m et une installation en quinconce entre les bordures droite et gauche de la route. En outre, ils doivent être implantés en sommet de remblai ou de fossé, entre 1.25 et 2 m du bord de la chaussée, selon le profil de la route. Malheureusement, en Haute-Savoie, on constate encore trop de secteurs où les dispositifs ne sont pas entretenus, pas remplacés ou encore tombés

au sol. L'efficacité s'en trouve diminuée. En cas d'éventuel défaut d'entretien ou d'abandon, **il est impératif de prévenir la fédération** afin de dénoncer la convention au travers de laquelle l'ACCA est engagée.

Les années qui passent et les saisons qui se suivent dégradent les piquets réflect. Pour garantir leur efficacité, n'hésitez pas à remplacer les dispositifs défectueux. **Le Conseil départemental de la Haute-Savoie subventionne le remplacement des piquets réflecteurs endommagés ou simplement celui de la tête réfléchissante. Il vous en coûtera 5 € l'unité pour le piquet intégral (pied + tête) et 2,50 € uniquement pour la tête.**

Contact :

Mégane Desmoulière
04 50 46 89 21
mdemouliere@chasseurs74.fr

Depuis plus de 15 ans, la fédération des chasseurs s'est engagée dans une politique dynamique de sécurisation des routes en proposant au gestionnaire des chaussées **l'installation de piquets réflect sur les points et portions de collisions avec la faune sauvage**, notamment la grande faune. À la faveur d'un suivi précis et continu et d'un soutien fort et singulier du Conseil départemental de la Haute-Savoie, l'effort s'est porté sur les routes départementales. En 2010, une enquête, renouvelée en 2018, nous avait permis d'évaluer à près de 1000, le nombre de collisions annuelles dans le département. En 15 ans, **plus de 15 000 piquets réflecteurs ont été installés sur 288 tronçons** de routes départementales de la Haute-Savoie. Impressionnant !

Un dispositif efficace pour l'avenir de la biodiversité

Le piquet réflect est bien moins coûteux que l'installation de détecteurs infrarouges ou les écoponts. **Son principe de fonctionnement consiste à renvoyer la lumière des phares** perpendiculairement à l'axe de circulation et à limiter, la nuit, le franchissement de la chaussée par les animaux en présence des véhicules.

Pour subvenir à leurs besoins vitaux, les animaux sauvages sont obligés de se déplacer et franchir les obstacles. Aussi, la pose de ces dispositifs est un moyen de redonner vie aux territoires en améliorant la perméabilité des corridors biologiques. Si l'efficacité de ces dispositifs est difficile à évaluer tant la variabilité des paramètres à

JOURNÉES DE DÉCOUVERTES DE LA CHASSE À LA BÉCASSE EN HAUTE-SAVOIE



© CNB 74

La chasse de la bécasse au chien d'arrêt se pratique individuellement. Pour la faire connaître, il est de notre responsabilité de la transmettre aux jeunes et nouveaux chasseurs en partageant notre passion et nos valeurs. Ils incarnent l'avenir de cette chasse subtile qui ne perdurera que s'ils sont suffisamment nombreux à la pratiquer et à faire perdurer les différents suivis de la « mordorée » qui attesteront de la bonne gestion de ses effectifs.

En 2023, deux belles **journées de découverte de la bécasse des bois et de sa chasse** ont eu lieu les 21 octobre et 18 novembre. Une partie théorique dans les locaux de la fédération a précédé une sortie sur le terrain avec des chiens d'arrêt pour défier la belle des bois dans sa forteresse et faire vivre au stagiaire l'adrénaline que génère la quête de ce mystérieux oiseau migrateur.

La connaissance par l'image et la science...

Les chasseurs de bécasse participent au suivi et à la connaissance de cet oiseau. Les suivis réalisés par le club national des bécassiers (CNB) et le réseau bécasse OFB/FNC/FDC, la biologie et les moeurs de la bécasse ont été présentés par le délégué du CNB 74. **La projection du film « Connaissance de la bécasse de bois »** a apporté des images sublimes et des informations précieuses sur les suivis scientifiques du CNB. Le temps des questions avec les stagiaires a montré combien ils étaient impatients de rejoindre enfin les profondeurs forestières pour découvrir les mystères de cette chasse spécifique mais ô combien passionnante de la chasse de la bécasse au chien d'arrêt. Un solide casse-croûte bien mérité a clôturé ces journées de connaissances et de chasse en montagne.

21 octobre, cap sur la montagne...

Le premier stage s'est déroulé en montagne vers 1600 mètres d'altitude dans la forêt domaniale de Champlaitier, sur l'école de la chasse de la fédération. À la force des mollets, les 3 stagiaires présents ont eu la chance de voir les premières bécasses, en migration, arrivées dans nos contrées enfin hospitalières après les incessantes pluies automnales. À l'arrêt des setters de Jean-Luc et de Sébastien, ils ont pu apprécier au plus près l'habitat de la bécasse des bois et **les liens qui unissent le chien et son maître dans la quête de la mordorée**. Clément, le technicien de la fédération qui a concocté cette journée avait également préparé le casse-croûte, bienvenu après tous ces efforts et qui a permis de prolonger les discussions sur la bécasse et sur la chasse dans sa globalité.

18 novembre, halte migratoire des Voirons...

C'est en pleine période migratoire, au cœur de la forêt domaniale des Voirons, très appréciée des belles des bois que s'est déroulé le second stage avec 4 stagiaires. Ils ont pu pleinement découvrir le travail du setter de Jean-Luc, Hippie, une chienne très pédagogique et encore en forme pour ses 11 ans et de Jean-Jacques, le « régional » de

l'étape, proche de la Suisse, accompagné par sa très belle chienne setter tricolore. La fondue « mi-savoyarde/mi-suisse » qui a suivi a été appréciée à sa juste valeur. Les échanges autour du caquelon ont permis d'autres explications sur la lecture des ailes de bécasse et de distiller de croustillantes anecdotes bécassières.

Je profite de ces lignes pour dire ma satisfaction d'avoir accueilli 5 jeunes femmes sur

nos 7 stagiaires. Nous devons nous féliciter de **cette féminisation en marche de la chasse française**, gage de pérennité pour notre passion. Je remercie enfin la fédération de toujours nous accompagner pour la partie logistique et pour l'utilisation de ses territoires. Je remercie aussi les accompagnateurs du CNB de cette saison (Jean-Luc, Jean-Jacques et Sébastien et leurs compagnons canins) qui, comme moi, prennent, chaque année, un plaisir immense à partager leur passion.

D'ores et déjà, je donne rendez-vous aux nouveaux permis, désireux de mieux connaître la bécasse des bois et sa chasse, les samedi 19 octobre et 23 novembre 2024 pour les prochaines journées découvertes et je vous invite donc pour cela à vous inscrire auprès de la fédération. Le CNB-74 est à votre écoute pour tout autre renseignement et invite tous **les chasseurs passionnés par la bécasse** à nous rejoindre pour participer à nos travaux de connaissance, de protection et de suivi de l'espèce, au sein d'une association faisant la part belle à la convivialité, au partage des connaissances et des émotions, afin que perdure longtemps cette belle et exigeante chasse !

Éric Jourdan - Délégué CNB-74
06 65 17 07 16
cnb.ain.savoie@gmail.com.



© CNB 74



ANIMATIONS GRAND PUBLIC

LES CHASSEURS À LA MARAUDE AU CŒUR DES DOMAINES SKIABLES

L'hiver, la montagne haut-savoyarde est prise d'assaut par les adeptes des grands espaces immaculés.

La pratique du ski, hors-piste notamment, et le développement de la raquette à neige et du ski de randonnée impactent la quiétude des espaces naturels.

C'est pour concilier ces loisirs touristiques et la préservation de la faune sauvage que la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie a imaginé, avec l'aide financière précieuse de l'OFB et de la fédération nationale de chasseurs, au travers du dispositif de l'écocontribution, **des actions de sensibilisation originales**.

Au cours de l'hiver, les animateurs de la fédération des chasseurs ne sont pas passés inaperçus. Parés de **leurs habits de tétras** (des mascottes de poule et de coqs uniques en leur genre, ont été imaginées et créées) ils ont déambulé sur les fronts de neige ou les endroits stratégiques des domaines skiables pour sensibiliser les skieurs, adultes et enfants, sur la connaissance de la faune sauvage montagnarde et les bons gestes à adopter pour la préserver en limitant son dérangement.

Sur la station des Gets, au Grand-Bornand sur le domaine skiable du « Grand Massif » et au cours de 10 journées d'animation, c'est inlassablement qu'ils ont pris leur bâton de pèlerin et ont été à la rencontre de plusieurs centaines de personnes surprises mais heureuses d'en savoir un peu plus sur **la faune montagnarde et sur les gestes simples qui permettent de la préserver** lorsqu'ils ont les skis aux pieds. La participation de la fédération au championnat national des "Étoiles d'Or" aux côtés d'autres partenaires, comme Jean Lain, Salomon, Bioderma, les 2 marmottes, Rossignol, l'Équipe, RMC Info Talk Sport, a surpris. Cet événement qui a

rassemblé près de 800 skieurs licenciés de 9 à 14 ans a permis de sensibiliser une quantité très impressionnante et difficile à comptabiliser, de personnes très réceptives aux questions de la nature.

Lors de ces journées de maraudage, **un barnum richement décoré permettait aussi d'accueillir des familles ou des enfants** pour répondre à des questions, leur faire découvrir des bois et des cornes, toucher des poils et des plumes ou leur proposer des jeux ludiques comme la reconnaissance des empreintes. La distribution de supports et d'autocollants renvoyant, via un QR code, sur une vidéo de sensibilisation permettait au public de partir heureux d'en savoir un peu

plus sur la biodiversité montagnarde et en ayant fait la promesse de visionner le petit spot pour que demain pratique du ski rime avec préservation de la faune montagnarde.



© Camille Soulier



L'ASDCGG74 et l'équipe de François BOVAGNE sont à votre disposition tous les mercredis dès 15h du 12 juin au 23 octobre 2024 au stand de l'Arquebuse - RN5 - Aubonne 74140 Douvaine.

Renseignements :

François BOVAGNE
Tél. 06 81 33 97 25
francois.bovagne@orange.fr

Philippe BALSAT
Tél. 06 80 31 83 46
philippe.balsat@orange.fr

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'ASDCGG 74 COMMUNIQUE

Pour le transport de vos armes, pensez à vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir.

Avec l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Haute-Savoie (ASDCGG74), venez vous entraîner au tir sur sanglier courant avec votre propre arme et à balles réelles au stand de l'Arquebuse RN5 Aubonne - 74140 Douvaine.

Renseignements :

François BOVAGNE
Tél. 06 81 33 97 25
francois.bovagne@orange.fr

Dominique CHATEL
Tél. 06 71 71 30 94
chateldominique@orange.fr

Tous les renseignements sur :

<https://www.ancgg.org/ad74/actualites/>

Dates des tirs :

Le samedi à partir de 14 h
Les 06 et 27 avril, 18 mai, 15 juin, 10 et 31 août 2024.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

2993 AVENUE DES VALLÉES - 74300 THYEZ - TÉL. 04 50 34 02 61

10 % DE REMISE SUR PRÉSENTATION DU PERMIS DE CHASSER



LA VIE DES ASSOCIATIONS

AFACCC DES SAVOIE FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

L'AFACCC des Savoie, partenaire d'une grande fête de la chasse et de la pêche,
le dimanche 26 avril au bord du lac d'Aiguebelette en Savoie



**FÊTE DE LA NATURE
CHASSE ET PÊCHE**

PLAGE
DE LEPIN LE LAC

Entrée: 2€ adulte

28 AVRIL
2024

CONCOURS
RÉGIONAL
DE TROMPES

150 sonneurs

30 exposants nature, chasse et pêche
100 chiens -démonstrations
buvette restauration

La Région

Une fête qui s'annonce grandiose avec plus de 100 chiens présentés, un concours régional de trompes de chasse où près de **150 sonneurs sont attendus** et de nombreux exposants locaux.

Le cadre féerique des rives du lac d'Aiguebelette est un atout supplémentaire pour ne pas louper cet événement. Une belle initiative de l'ACCA de Lépin-le-Lac et de la municipalité qui devrait faire de cette journée un superbe vitrine de la ruralité savoyarde et de ses valeurs.

PAYS CYNÉGÉTIQUES DU MÔLE, D'ARVE-GIFFRE ET DU MONT-BLANC

LA SENSIBILISATION À LA NATURE POUR LES PLUS JEUNES

L'éducation à la nature pour les plus jeunes est une mission que la fédération des chasseurs développe grâce au soutien financier de l'OFB et de la fédération nationale des chasseurs par l'intermédiaire des fonds de l'écocontribution. Depuis le début de l'année 2024, en plus des actions de maraudage réalisées au cœur des domaines skiables, les animateurs de la fédération des chasseurs ont **développé des partenariats avec des écoles de Cluses et de Viuz-en-Sallaz** mais également avec **le centre de loisirs des Houches**.

La connaissance de la nature ordinaire, les corridors biologiques, les indices de présence ou encore la préservation de la faune sauvage en hiver sont les thèmes centraux des animations que propose la fédération aux établissements scolaires et périscolaires de la Haute-Savoie. Après avoir été choisie par les enseignants, l'animation est adaptée en fonction du temps et des moyens disponibles qui permettent d'envisager des interventions en classe, sur le terrain ou les deux, comme cela arrive trop rarement, malheureusement.

En ce début d'année 2024, c'est en répondant à trois gros projets avec deux écoles primaires de Cluses et Viuz-en-Sallaz ainsi que de celui

d'un centre de loisirs des Houches que 240 élèves ont pu bénéficier de plusieurs interventions d'une demi-journée sur des thèmes aussi variés que la découverte des animaux qui les entourent, leurs déplacements, les indices de présences ou encore les bons gestes à adopter pour les préserver en hiver et la technique pour les observer sans les déranger.

Pour les 9 classes, du CP au CE2, les interventions en salle étaient toujours très ludique avec un jeu de plateau sur les corridors biologiques permettant de comprendre le déplacement des animaux et l'impact des infrastructures anthropiques sur ce dernier. Les fiches espèces du site ekolien.fr permettant aux enfants d'en connaître un peu plus sur la faune ordinaire qu'il peuvent rencontrer dans leur jardin, à la lisière de la forêt derrière l'école ou lorsqu'ils vont faire du ski dans les montagnes proches



de chez eux. Des sorties sur le terrain ont aussi été programmées pour découvrir **les traces, les empreintes et les indices de présence** laissées par les animaux mais aussi pour que les enfants apprennent à avoir des points de repères au fil des saisons. L'animation « voir sans être vu » leur a, entre autres, permis d'utiliser du matériel optique pour découvrir la faune sauvage autrement, sans la déranger.

Les deux groupes du centre de loisirs des Houches (3-5 ans et 6-11 ans) ont bénéficié d'animations très manuelles autour de la découverte de la faune et des milieux naturels. Grâce, entre autres, au site internet **www.ekolien.fr**, les enfants ont fabriqué des marmottes en papier, ont découvert les habitats de la faune sauvage en bricolant et se sont même immergés dans l'univers musical naturel, en participant à un blind-test sur le son et les cris des animaux. C'était drôle et formateur.

D'autres interventions sont d'ores et déjà programmées d'ici à la fin de l'année scolaire en juin dans plusieurs écoles du département et cet été, l'étude d'un **camp en montagne pour « voir sans être vu »** est à l'étude.





PAYS CYNÉGÉTIQUE DU BAS-CHABLAIS

ACCA DE LOISIN LE CENTENAIRE EST MORT, “VIVE LE CENTENAIRE”

Depuis deux ans déjà, Michel Hauteville avait lancé l'idée de fêter le centenaire de l'ACCA de Loisin. Plongé dans les archives, Michel a retrouvé la date de la création : septembre 1923 sous la présidence de Monsieur Eugène Paroisse. Élu en septembre 2023, le président actuel de l'ACCA, Jean-Marc Gosselin, relance l'idée et, avec le noyau « dur » du comité, lance les hostilités.

Pour honorer les 100 ans de l'ACCA, la date retenue a été le 27 janvier à la salle des fêtes de Loisin. Un traiteur avec un menu « chasse », un apéritif de bienvenue, du fromage local et une animation musicale à la hauteur de l'événement ont été proposés et validés.

Des cartes de participation sont vendues aux chasseurs, à leurs familles et à leurs amis. Le trésorier Jean-François Favre commence à avoir des sueurs froides. Dans le budget, la colonne dépense s'allonge rapidement. Pour affiner l'événement, les réunions du comité sont nombreuses. L'objectif est d'atteindre 250 convives pour honorer cet anniversaire.

Le grand jour approche. Dès le vendredi, la salle est aménagée dans la bonne humeur par une bonne équipe de volontaires, chasseurs, épouses, amis. La décoration, réalisée par Carole et Corinne est exceptionnelle. Bois, branches de sapin, motifs rappelant le centenaire, ornent les tables. Un magnifique sanglier plus vrai que nature nous rappelle notre passion. « C'est trop beau » et Michel Duffour ajoute à son sanglier une exposition de ses œuvres. Cet agencement est du plus bel effet.

À partir de 17h, le jour J, la pression monte d'un cran. Le traiteur, monsieur Jourdan, se met en place pendant que « Lou Veros » avec son célèbre accordéoniste Gérard Vignocci

et ses deux complices sont déjà en place et chauffent l'accordéon.

Le placement de la salle n'est pas simple. Il faut garder son sang-froid pour éviter la crise de nerfs. Nous sommes bien heureux et plus détendus lorsque tous les convives sont assis à leur place. Les serveurs bien organisés se déplacent dans les allées et c'est parti pour les entrées et le succulent filet de biche qui fait le bonheur de chacun. Fromage et dessert fermeront ce repas très apprécié et qui montre combien la chasse, la gastronomie et la convivialité sont liées.

Tino et Richard lanceront la tombola pendant que « Lou Veros » permettra aux nombreux danseurs de valser et animera cette soirée dans une ambiance exceptionnelle. Tous les personnels, service en salle, cuisine peuvent enfin lever le pied.

À tous, il faut leur dire mille fois merci. À Gégé, doyen de ceux-ci, 80 ans, celui qui était là le jour de la construction de notre chalet, nous pouvons simplement lui dire : « Chapeau Gégé ».

Merci à la municipalité de Loisin, aux donateurs, à tous ceux qui ont œuvré de loin, comme de près, pour fêter avec nous ce centenaire.

Ce centenaire restera gravé à jamais dans nos mémoires : les sourires, les accolades, les mercis et tous ceux qui nous ont demandé : « La prochaine c'est quand ? » sont les plus belles récompenses.

C'est désormais à nos jeunes de reprendre le flambeau en se souvenant du profond respect et du cœur que nous avons mis en janvier 2024 pour honorer notre association et la mémoire de nos anciens.

Roland Rubini.



TALLOIRES, LE ROI EST MORT, VIVE LE ROI !



Les décisions du pays cynégétique et celles de la cellule de crise qui se réunit lorsque des déprédatations importantes ou des concentrations conséquentes d'animaux sont constatées, permettent de prolonger la chasse du cerf jusqu'au dernier jour de février. À Talloires, au pied de la Tournette et sur les rives du lac d'Annecy, il est un chasseur heureux qui a eu l'immense privilège, pendant cette période de prolongation de la période

de chasse, de tirer un grand cerf, un très grand cerf.

Ce dimanche 11 février, la météo était pourtant bien peu ragoutante. Qu'à cela ne tienne ! Emmenés par la passion et par leur volonté farouche d'enrayer une situation de dégâts chez un maraîcher qui commençait à être alarmante, les chasseurs sont partis sur les pentes de la Tournette, en quête d'une harde de cerfs conséquente, celle qui causait les méfaits.

Les consignes sont données par le Président René Perron et les postes sont pris. Si jusque-là les battues se succédaient sans succès, dès que les chiens ont été lâchés, on a senti que ce 11 février dominical allait être différent. Rapidement les chiens prennent un pied et donnent de la voix. Le rapproché s'organise et s'intensifie jusqu'à ce que le lancer éclate.

Un premier posté annonce un grand cerf qui longe la ligne. Deux coups de feu retentissent soudain ! « Cerf mort au bout de la ligne, c'est au moins un 16 cors » annonce Bruno d'une voix tremblante. Les deux balles bien placées de sa Kipplauf auront fait tomber le roi qui portait en fait 18.

L'animal est magnifique. Tout le monde l'honneure, le gratifie et se souviendra de cette battue exceptionnelle.

Ce cerf était connu dans le secteur. S'il était particulièrement discret, il sortait de jour uniquement pendant la période du brame. **Il aura tenu tête à d'autres grands cerfs du secteur et aura assuré sa descendance.**

Les mues de cet animal ont été trouvées trois années de suite et étaient aussi massives les unes que les autres. Après avoir porté 18 en 2021, il portait 16 depuis 2 ans (2022 et 2023). Encore félicitations au tireur et aux traqueurs qui auront su graver cette journée dans l'histoire de l'ACCA.

Maxence Bouvier

Samedi 20 Avril 2024

Menthonnex-sous-Clermont (74)



Ruralité en fête

Concours de chiens de pied

Sur Sanglier sur piste artificielle

Exposition de Meutes

Spectacle de Fauconnerie

Marché des producteurs & Exposants

Animations pour les enfants

Tombola

Repas du terroir sur place ou à emporter

Snacking & Buvette

Nocturne après compétition



Ouvert à tous !

RDV dès 08h00 place de la Mairie

Renseignements et réservation repas (Conseillée) : 06.18.60.18.84

Organisé par ACCA de Menthonnex-sous-Clermont et A.F.A.C.C.C 73/74

PENSEZ A
SECURISER VOS
ARMES



Printemps

2024

FORTIFY,
INFAC SAFE,
BROWNING



NOUVEAU ACRO S-2
POUR BANDES VENTILEES



TOUTE LA GAMME
AIMPOINT EST
DISPONIBLE



CHEMIN DE THOL
01510 ARTEMARE
04.79.81.31.40

WWW.NATURE-AINPACT.FR

LIVRAISON DANS
TOUTE LA FRANCE



**TOUTES LES MEILLEURES MARQUES,
UN SEUL ENDROIT POUR LES CHASSEURS PASSIONNÉS !**

EQUIPEMENT DU CHASSEUR

- Vêtements
- Chaussants
- Sacs à dos
- Accessoires de chasse
- Equipement du chien



HÄRKILA



boutique.instinctivement-nature.fr

EQUIPEMENT DES TERRITOIRES

- Carnets
- Pancartes et panneaux
- Registres
- Attractants gibier

PERCUSSION



CAMP

OLIGHT

MUNDI



SOMLYS

La force d'un seul regard

142 Impasse des Glaises
74350 Villy-le-Pelloux

MÉMOIRE



© AdobeStock



**RAYMOND
CAUX**
**ACCA
DE NANCY-
SUR-CLUSES**

C'est dans cette première journée de février que les habitants et tous les membres de l'ACCA de Nancy-sur-Cluses se sont donnés rendez-vous pour rendre un dernier hommage à Raymond, notre compagnon de chasse.

Tous le connaissaient comme quelqu'un de discret, d'une grande gentillesse, toujours d'une grande disponibilité et d'efficacité.

Conseiller municipal pour sa fine connaissance des bois, il était membre du bureau de la société de chasse depuis bien longtemps. Il était déjà là pour la réintroduction des marmottes dans les années 50, puis 80, là aussi pour aménager une zone pour la nidification des tétras en 2007 et plus tard pour installer les filets afin de protéger les zones d'hivernage. Il était encore présent pour mettre en place, réparer et entretenir les renvois d'eau sur les pistes forestières... En réalité, il était toujours présent quand il y avait quelque chose à faire !

Quand bien même il avait déjà atteint un âge respectable ; il est toujours difficile de perdre un tel ami et la seule consolation que l'on peut avoir, c'est de savoir qu'il va aller rejoindre Louisanne, là-haut à la Croix de la Plemaz, où elle l'attend au milieu de ses fleurs. Lui pourra compter ses chamois et tous les matins admirer le lever de soleil sur Vormy, sa montagne... !

Reposez en paix, vous nous avez tant donné !

GILBERT FROSSARD

ACCA D'ARMOY

Gilbert FROSSARD nous a quittés le 9 décembre dernier. Âgé de 94 ans, il était le doyen de notre ACCA et son plus ancien sociétaire. Il totalisait 77 permis.

Connaissant le territoire sur le bout des doigts, il était toujours présent et Saint-Hubert l'avait récompensé de sa persévérance en 2022 en lui offrant ce magnifique cerf, le premier de sa longue carrière de nemrod.

Gilbert, même si parfois tu n'étais « pas tout à fait d'accord ... », tes éternelles « petites questions » de fin d'AG vont nous manquer !!!

Ar'vi Gilbert !



AD CARROSSERIE DESBIOLES
Toutes marques - VL - PL - Pare brise

A photograph of a two-story workshop building with a blue and yellow sign above the entrance. The sign features the letters 'AD' and the words 'CARROSSERIE DESBIOLES'. Several cars are parked in front of the building.

04 50 03 09 86

Fax : 04 50 25 87 90

carrosseriedesbiolles@orange.fr

325, rue Pierre Longue - 74800 Amancy



19, rue Vallon
74200 Thonon-les-Bains
04.50.71.04.48
le-colvert@orange.fr



Nos occasions sont sur
NaturaBuy® :
« LC-Chassetir »

Expédition possible de nos
produits partout en France



LE PRINTEMPS EST LA !

SOIREE PORTES OUVERTES



Jeudi 2 mai dès 19h00

Découverte et essai des nouveautés

Sur inscription uniquement, places limitées

LES NOUVEAUTES SWAROVSKI !

Jumelles AX Visio 10x32 :

- * Possibilité de faire des photos et des vidéos

- * Identification de plus de 9000 oiseaux et 3000 mammifères grâce à l'IA

- * Fonction de partage des découvertes

Jumelles EL Range 10x32 :

- * Les plus légères du marché (680 g)

- * Télémètre laser et mesure de l'angle



PACK 22 LR

Carabine Hatsan synthétique calibre 22 LR, avec lunette 4-16x42, réducteur de son, 2 chargeurs, bipied et une boîte de balles

650€ 549€



LES NOUVEAUTES A VENIR

Carabine Verney Carron LA Wildboar cal. 35 Whelen



1820

VERNEY-CARRON
SAINT-ÉTIENNE



BERETTA

Carabine Beretta BRX 1 avec canon carbone



WINCHESTER

Carabine à pompe Winchester SXR 2 Pump



Carabines Browning BAR 4X et MARAL 4X en version synthétique

Ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 - le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

* Armes Cat. C soumis à déclaration

* photos non contractuelles

* dans la limite des stocks disponibles



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs

- Connaissance de la faune sauvage
- Préservation et amélioration de la biodiversité
- Amélioration des conditions et des locaux de chasse
- Partage de l'espace
- Valorisation de la venaison

2022-2024 : 6,8 millions d'euros investis par la Région